

ATTESTATION

Je soussigné Franck PERSINE né le 8 avril 1965 à PARIS 14^e, ayant le statut d'ingénieur d'études et de fabrications du ministère de la défense, occupe le poste d'enquêteur de sécurité au sens de l'article L 1621-2 du code des transports au Bureau enquêtes accidents défense air (BEAD-air).

Je certifie l'exactitude des faits ci-dessous pour en avoir été le témoin direct.

J'ai collaboré avec l'adjudant-chef Gérard GUÉDON, officier de police judiciaire de la Section de Recherches de la Gendarmerie de l'air (SRGA) dans le cadre de l'accident d'un avion de chasse Alphajet survenu le 10 décembre 2014 sur la commune de Vouvray (Maine et Loire).

J'ai été désigné par ma hiérarchie, directeur d'enquête de sécurité sur cet accident. L'enquête de sécurité a pour but de déterminer les causes certaines et possibles pour la prévention des vols alors que l'enquête judiciaire a pour objectif de déterminer les responsabilités.

Aussi la première phase commune de ces deux enquêtes est de collecter les faits. L'adjudant-chef GUÉDON et moi-même avons partagé des informations conformément à la circulaire du 13 octobre 2008 du Garde des sceaux, ministre de la justice. Il m'est apparu disponible et je l'écoute de mes attentes techniques avec une approche humaine. Mes demandes visant la mise à disposition de scellés ont été prises en compte par ses soins.

Si parfois mes demandes ne rentrent pas le cadre de la procédure pénale, l'adjudant-chef GUÉDON m'expose ses arguments d'une manière professionnelle.

J'ajoute qu'au cours de rencontres fortuites avec ses collègues aucun d'eux - à me m'a rapporté des propos négatifs sur l'adjudant-chef GUÉDON quant à son attitude ou sa manière de servir.

Je joins une copie de ma pièce d'identité.

Je délivre la présente attestation à l'adjudant-chef Gérard GUÉDON, je suis informé que celle-ci sera produite dans la procédure pénale le concernant.

En cas de fausse attestation de ma part, je m'expose à des sanctions pénales.

Fait à Paris, le 20 novembre 2017



Nota : je profite de la présente attestation pour ajouter les faits suivants me concernant.

- 1) Suite à des faits matériellement inexacts établis par hiérarchie au BEAD-air dans mon compte rendu d'entretien professionnel au titre de l'année 2016, comprendre ma notation, une procédure devant

le tribunal administratif de Versailles est en cours.

- 2) Au cours de l'année 2016, j'ai été évincé du service, aucune enquête de sécurité suite à un accident ou à un incident aérien ne m'a été attribuée par ma hiérarchie. Aussi, j'ai été contraint de déposer une mutation dont j'attends l'acte à l'heure de la présente rédaction de cette attestation. Le 12 mai 2016, à 11h30, j'ai été convoqué par le directeur du BEAD-air qui m'a demandé oralement de faire une demande de mutation vers un autre service du ministère et ce, devant le colonel de gendarmerie Jean-luc LEFOUR, directeur-adjoint du BEAD-air et le lieutenant-colonel de l'armée de terre Jean-Georges VACHET, chef de la division investigations.
- 3) Toutes les personnes ayant été en charge de l'enquête judiciaire à savoir l'adjudant-chef Gérard GUÉDON et l'adjudant Olivier JACQUET aussi de la SRGA, et de l'enquête de sécurité dont moi-même sur l'accident de l'Alphajet accidenté sur la commune de Vouvray ont été invitées à quitter leur poste.
Y-aurait-il eu une volonté commune de la part de la hiérarchie de la SRGA et du BEAD-air de relever 4 personnes de leurs fonctions ?
- 4) J'ai informé le directeur du BEAD-air par courrier que le rapport d'expertise technique des moteurs de l'Alphajet m'apparaissait incomplet.
- 5) Des propos écrits émis par la société SAFRAN (ex-SNECMA) fabriquant des moteurs sont matériellement inexacts sur une pièce jouant un rôle important dans la dégradation d'un des moteurs et donc l'accident de l'Alphajet.

ilona